

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

DOSSIER N° 11

BUDGET EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

CONTEXTE

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Président y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Par application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire approuve, par son vote, le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Président, au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Les informations que contient le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

L'exercice 2022 a poursuivi le programme pluriannuel d'investissement défini préalablement.

Les volumes du budget eau potable pour 2022 sont les suivantes :

+ Recettes de fonctionnement	430 207,04 €
- Dépenses de fonctionnement	234 032,38 €
+ Reprise du résultat 2021	433 978,01 €
= TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	630 152,67 €

- Dépenses d'investissement	471 202,26 €
- Dépenses d'investissement (restes à réaliser 2022)	- €
+ Recettes d'investissement	219 841,40 €
+ Recettes d'investissement (restes à réaliser 2022)	- €
+ Reprise du résultat d'investissement 2021	97 405,65 €
= TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 153 955,21 €

= RESULTAT DE L'EXERCICE	476 197,46 €
---------------------------------	---------------------

Le résultat de l'exercice 2022 du budget eau potable s'établit ainsi à 476 197,46€ (contre 531 383,66€ en 2021).

La note suivante détaille les différents postes de l'exécution budgétaire 2022.

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réal.
Vente d'eau aux abonnés	388,1 k€	388,0 k€	393,4 k€	101,4%
Ecritures liées à la régie de FEB 2S2017	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres produits	4,8 k€	0,0 k€	14,5 k€	-
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	392,9 k€	388,0 k€	407,9 k€	105,1%

La surtaxe eau potable perçue en 2022 a un taux de réalisation de 101,4 %, qui est légèrement supérieure à la prévision.

1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	% réal.
Charges de personnel	0,0 k€	40,0 k€	0,0 k€	0,0%
Charges à caractère général	4,8 k€	36,0 k€	3,7 k€	10,2%
Intérêts d'emprunts	21,5 k€	30,0 k€	19,4 k€	64,6%
Ecritures liées à la régie de FEB 2S2017	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses de fonctionnement	0,2 k€	11,0 k€	0,2 k€	1,4%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	26,5 k€	117,0 k€	23,2 k€	19,8%

Les différentes inscriptions prévisionnelles, qu'elles soient en termes de charges de personnel ou d'entretiens ne se sont pas réalisées.

Les créances irrécouvrables s'élèvent à 0,2 k€.

Les charges d'intérêt reposant sur des prêts à taux fixe, le volume du loyer est connu à l'avance.

1.3. Les opérations d'ordre

L'exécution budgétaire a relevé deux écritures d'ordre.

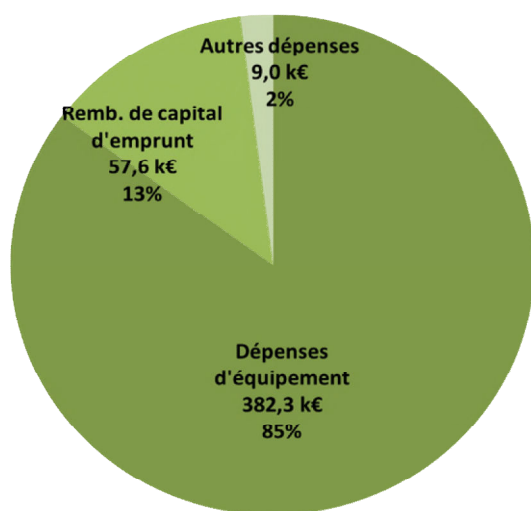
La première est une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement : il s'agit de la dotation aux amortissements pour 210,8 k€.

La deuxième est une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement : il s'agit de l'amortissement des subventions pour 22,3 k€ afin de limiter le poids des provisions pour amortissement.

2. La section d'investissement

2.1. Les dépenses d'investissement

	Voté 2022	CA 2022	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement	760,7 k€	382,3 k€	0,0 k€
Remboursement de capital emprunt	60,0 k€	57,6 k€	
Autres dépenses	9,0 k€	9,0 k€	
TOTAL DEPENSES RELLES INV.	829,7 k€	448,9 k€	0,0 k€



Les dépenses d'investissement relèvent essentiellement dans la mise aux normes des branchements en plomb et obéissent à un PPI géré en AP/CP avec un taux de 85%.

Le remboursement du capital de la dette représente 13% des dépenses d'investissement.

Les autres dépenses correspondent à une régularisation d'écriture demandée par la trésorerie et représentent 2% des dépenses d'investissement.

2.2. Les recettes d'investissement

	Voté 2022	CA 2022	Restes à réaliser
Emprunt d'équilibre	18,3 k€	0,0 k€	
Subvention	0,0 k€	0,0 k€	
Affectation du résultat	0,0 k€	0,0 k€	
Autres recettes	9,0 k€	9,0 k€	
TOTAL RECETTES RELLES INV.	27,3 k€	9,0 k€	0,0 k€

Malgré l'inscription au budget primitif d'un emprunt, celui-ci n'a pas été réalisé au regard du taux de perception de la surtaxe ainsi que du taux de réalisation des opérations d'équipement.

2.3. Les écritures d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre sont composées de deux écritures :

- La première est une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement : il s'agit de la dotation aux amortissements pour 210,8 k€.

- La deuxième est une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement : il s'agit de l'amortissement des subventions pour 22,3 k€ afin de limiter le poids des provisions pour amortissement.

AVIS PREALABLE DU BUREAU :

Le bureau a émis un avis favorable unanime lors de sa séance du 20 mars 2023.

NATURE DE LA DÉLIBÉRATION

Il est proposé au conseil communautaire de :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget eau potable et ses annexes.

PIECE(S) JOINTE(S)

Annexe 11 - CA_2022_EAU.pdf ,